



*Date de dépôt : 10 mai 2023*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite de Boris Calame : Bilan de la consommation et des économies d'énergie de Genève pour l'hiver 2022-2023 : quels enseignements en tirer pour la suite ?**

En date du 3 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Certes, il faudra prendre un peu de recul pour faire le bilan de la consommation et des économies d'énergie du canton pour l'hiver 2022-2023. Toutefois, face aux risques de pénuries qui nous ont « contraints » dans nos consommations lors de l'hiver 2022-2023, il serait intéressant d'analyser les comportements de consommation qui ont donné suite aux incitations et directives formulées par les autorités suisses et genevoises, qui ont aussi permis, dans une certaine mesure, d'économiser ensemble passablement d'énergie.*

*Soulignons que Genève développe depuis de nombreuses années un programme d'économie d'énergie, porté par ses services et les SIG - Services industriels de Genève – avec le programme « éco21 », qui se doit d'être salué. La situation de crise énergétique a, sans aucun doute, augmenté considérablement la portée des démarches entreprises par éco21 jusqu'à ce jour.*

*Rappelons-nous les propos de Madame la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, à fin octobre 2022, qui précisait que « L'hiver 2023-2024 pourrait être encore plus difficile que celui qui arrive ». A la suite, M. Benoît Revaz, directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), expliquait que « L'accès au gaz russe sera quasi impossible, d'autant plus si l'économie chinoise redémarre. Nous allons donc poursuivre la constitution de réserves*

*comme nous le faisons avec les installations à Birr ou les lacs des barrages de retenue. »<sup>1</sup>*

*Si les réserves européennes ont atteint 95% de leur capacité pour cet hiver 2022-2023, la crainte de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) est d'en avoir uniquement 65% pour l'hiver 2023-2024<sup>2</sup>. La Suisse n'ayant pas de réserve sur son territoire, elle est directement dépendante des réserves de gaz européennes.*

*Le 3 novembre 2022, Monsieur le conseiller d'Etat Antonio Hodgers précisait, sur Léman Bleu, qu'« Il ne faudra pas relâcher notre travail pour préparer cet hiver prochain [2023-2024] qui risque d'être tendu »<sup>3</sup>.*

*Depuis ces déclarations de mise en garde, à l'attention des milieux économiques, des collectivités et de la population, peu d'informations ont filtré. Pourtant, les mesures et gestes pérennes d'économies énergétiques d'aujourd'hui ont et auront un impact sur notre consommation de demain. Le développement de mesures de production alternatives, ainsi que de nouveaux moyens de stockage, devra assurer, le cas échéant, une disponibilité énergétique suffisante.*

*Souignons enfin que les milieux économiques, par l'intermédiaire d'économiesuisse, écrivaient dans une news du 31 janvier 2023 : « Une pénurie d'énergie l'hiver prochain : tel est le scénario que nous devons éviter par tous les moyens. Une telle situation serait dévastatrice pour l'économie. »<sup>4</sup>*

*Face à l'incertitude que cela procure pour le futur, en matière de fourniture énergétique pour la Suisse et pour Genève, certaines adaptations et autres bonnes pratiques se sont développées ces derniers mois et doivent perdurer, voir se renforcer.*

*Au regard de ces éléments, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses, sont les suivantes :*

---

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/13491601-le-risque-de-penurie-energetique-plus-grand-pour-lhiver-20232024.html>

<sup>2</sup> <https://selectra.info/energie/actualites/marche/perspectives-hiver-2022-2023>

<sup>3</sup> <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/20221103108011-Energie-Je-pense-que-l-on-peut-etre-serein-declare-Hodgers.html>

<sup>4</sup> <https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/energeticker-f>

1. *Quel bilan peut-on tirer de la situation énergétique de Genève pour l'hiver 2022-2023 ?*
2. *Quels sont, à ce jour, les scénarios envisagés en matière de fournitures énergétiques pour cette année 2023 et plus encore pour l'hiver 2023-2024 ?*
3. *Quelle stratégie le Conseil d'Etat entend-il développer cette année, en prévision de l'hiver 2023-2024, en matière de fournitures, d'économies d'énergies et de résilience en cas de pénurie, ceci tant pour les collectivités que pour les milieux économiques et la population ?*
4. *Face à cette crise énergétique, de nombreuses bonnes pratiques ont été implémentées, des mesures de limitation de la consommation énergétique et des mesures visant à renforcer la résilience ont été prises par un très grand nombre de consommateurs privés et publics. Le Conseil d'Etat entend-il tirer un bilan de ces nombreuses actions, ainsi que communiquer largement et de façon proactive des recommandations y relatives en prévision de l'hiver 2023-2024 ?*
5. *Les SIG ont une capacité de communication considérable avec leurs clients, notamment au travers de leur facturation. Dans quelle mesure une campagne de sensibilisation aux économies et de préparation au risque de pénurie, entre l'Etat, les SIG et, pourquoi pas, les milieux économiques (gros consommateurs), pourrait-elle être envisagée ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### Bilan de la situation énergétique de Genève pour l'hiver 2022-2023

#### *Dispositif cantonal*

La sécurité de l'approvisionnement énergétique et le risque de pénurie d'électricité et de gaz sont des enjeux nationaux pour lesquels le Conseil fédéral a notamment mis en place un cadre de mesures de gestion réglementées.

Sur le plan cantonal, le 7 septembre 2022, le Conseil d'Etat a décidé de créer une « Task Force énergie » (TFE), chargée de l'orienter pour mettre en œuvre des mesures volontaires en matière d'économies d'énergies visant à limiter le risque de pénurie durant l'hiver 2022-2023. Sur recommandation de la TFE, le Conseil d'Etat a adopté, en date du 28 septembre 2022, un plan d'action comportant des mesures d'économie d'énergie obligatoires pour l'administration cantonale et des mesures recommandées pour les communes, les établissements publics autonomes, les entreprises, les propriétaires immobiliers et les particuliers<sup>5</sup>. Un comité de pilotage et des groupes de travail ont été constitués en collaboration avec les acteurs concernés afin de mettre en œuvre ces mesures.

Afin que les gestes simples pour réduire sa consommation soient accessibles au plus grand nombre d'acteurs, des affiches communiquant des actions ciblées par type d'acteurs ont notamment été réalisées, en collaboration avec les professionnels de l'électricité et du chauffage, les milieux du logement, des entreprises et les Services industriels de Genève (SIG). Diffusées via le réseau des acteurs précités, ces affiches sont accessibles à toutes et tous via le site « Agir pour économiser l'énergie »<sup>6</sup>.

Par ailleurs, les SIG ont renforcé le programme éco21 en 2022. Au niveau du parc immobilier des particuliers (maisons individuelles), les efforts ont été renforcés de 25% pour assurer des conseils et des formations, ainsi que pour effectuer environ 1 200 visites en 2022. Les SIG ont également œuvré pour procéder à des appels d'offres groupés portant sur le solaire photovoltaïque et les pompes à chaleur, et ont développé le soutien à la rénovation, notamment énergétique.

---

<sup>5</sup> Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat du 28 septembre 2022, <https://www.ge.ch/document/communique-hebdomadaire-du-conseil-etat-du-28-septembre-2022>, septembre 2022.

<sup>6</sup> Agir pour économiser l'énergie, <https://www.ge.ch/teaser/agir-economiser-energie>, mars 2023.

## *Monitoring des économies d'énergie*

Dans le cadre de la TFE, un mandat a été donné à l'Université de Genève (UNIGE) afin d'effectuer le suivi des mesures d'économies d'énergie en cours de saison de chauffe et en évaluer l'impact à la fin de la saison. Un modèle a ainsi été développé pour différencier les baisses de la consommation liées à l'« effet météo » de celles liées à des économies d'énergie. Cinq bulletins ont été publiés les 21 décembre 2022, 25 janvier 2023, 1<sup>er</sup> mars 2023, 29 mars 2023 et 3 mai 2023<sup>7</sup>.

Selon les tendances observées à ce stade, les efforts consentis par les acteurs publics et privés, ainsi que par la population, portent leurs fruits. L'effet de la météo clémente de cet hiver s'ajoute aux économies d'énergie réalisées et des baisses de consommation importantes ont été constatées.

En ce qui concerne le gaz, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 22 avril 2023, on constate une baisse de consommation de 19% (504 GWh) par rapport à la même période de l'année précédente. Cette baisse s'explique majoritairement par la météo clémente de cet hiver (12% de baisse, soit 314 GWh). Les mesures d'économies d'énergie sont néanmoins significatives (6%, soit 150 GWh). Le basculement sur le mazout des installations bicom bustibles réduit également la consommation de gaz (2%, soit 41 GWh). L'objectif de la Confédération pour le gaz est une baisse de consommation de 15% entre début octobre 2022 et fin mars 2023. A l'échelle de Genève, cet objectif est d'ores et déjà dépassé de plus de 40% (515 GWh de baisse de consommation pour un objectif de 366 GWh). Par contre, à elles seules, les économies d'énergie (qui constituent la baisse de consommation « maîtrisée ») ne suffisent pas à atteindre cet objectif.

En ce qui concerne l'électricité, dont l'utilisation est moins dépendante de la température, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 31 mars 2023, on constate une baisse de consommation de 4% (59 GWh) par rapport à la même période de l'année précédente. Déduction faite de l'« effet météo » et d'autres effets tels que ceux liés à la crise du COVID-19, l'effet des mesures d'économies d'énergie est significatif (3%, soit 40 GWh). La baisse de consommation de 4% ne permet pas d'atteindre, à ce stade, l'objectif de baisse de 10% indiqué par la Confédération pour l'électricité. Cependant, il convient de relever que cet objectif est très ambitieux et que les économies de 40 GWh réalisées cet hiver sont substantielles. A titre de comparaison, entre 2007 et 2022, le programme éco21 des SIG a généré, avec des moyens soutenus, des

---

<sup>7</sup> 5<sup>e</sup> bulletin des économies d'énergie, 3 mai 2023, <https://www.ge.ch/document/5e-bulletin-economies-energie-gaz-electricite>.

économies supplémentaires de 17 GWh/an en moyenne (pour un total cumulé de près de 252 GWh/an)<sup>8</sup>.

## **Scénarios, travaux en cours et stratégie pour l'hiver 2023-2024**

### ***Approvisionnement***

En prévision de l'hiver 2023-2024, l'incertitude est de nouveau accrue quant à la capacité, en Europe, à se réapprovisionner intégralement en gaz naturel (selon le critère des stockages remplis à 90% ou plus pour le 1<sup>er</sup> novembre 2023). Les flux gaziers à destination de l'Europe, par voie terrestre et par transport méthanier, restent variables et soumis à des contraintes technico-économiques qui incitent à une certaine prudence. L'hiver écoulé, pauvre en neige, produira moins d'eau de fonte pour remplir les lacs d'accumulation et, si la sécheresse perdure, les centrales hydroélectriques et les centrales nucléaires pourraient produire moins d'électricité durant l'été. Les divers facteurs mentionnés, les conditions météorologiques et la disponibilité du parc nucléaire français font partie des facteurs déterminants de la sécurité de l'approvisionnement électrique durant l'hiver à venir. Vigilance et prudence restent de mise.

Dans ce contexte, les SIG continuent à sécuriser l'approvisionnement en électricité par leurs propres moyens de production d'électricité, par des contrats d'approvisionnement à long terme, par les achats à terme à l'horizon de 3 à 5 ans, ainsi que par une stratégie de couverture structurée selon une estimation conservatrice des besoins des consommateurs finaux. Le fournisseur et transporteur régional de gaz naturel, Gaznat, dispose également de capacités de stockage en France, à Etrez. La livraison de ce gaz bénéficie d'un accord entre la Suisse et la France.

Par des initiatives anticipées, les SIG viennent de sécuriser une capacité supplémentaire de stockage à hauteur de la consommation genevoise du mois le plus froid de l'année. Par ailleurs, la concrétisation de leur stratégie d'approvisionnement est en bonne voie, permettant d'assurer un taux de remplissage de 86% pour le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

---

<sup>8</sup> <https://ww2.sig-ge.ch/actualites/eco21-la-formule-gagnante-en-periode-de-penurie>.

### ***Economies d'énergies***

Les mesures de l'hiver 2022-2023 seront sur le principe reconduites, avec les adaptations nécessaires, pour l'hiver 2023-2024.

Les travaux menés par l'UNIGE devront permettre de quantifier les économies réalisées par secteur et par mesure. Une phase d'entretiens et d'enquêtes permettra de collecter un retour qualitatif de la part de différents acteurs, notamment les établissements publics autonomes, les régions, les communes et les professionnels du chauffage. Ceci permettra de consolider le retour d'expérience afin de pouvoir communiquer sur les meilleures pratiques et d'adapter, voire de renforcer, les mesures qui seront proposées par la TFE afin de faire face à l'hiver 2023-2024.

Par ailleurs, les instruments du programme éco21 renforcés en 2022 par les SIG restent d'actualité, notamment les efforts destinés spécifiquement aux collectivités comprenant la mise en place d'audits ciblés en fonction des potentiels énergétiques (rénovation d'installations), ainsi que la mise à disposition de « gestionnaires délégués » en énergies pour combler un manque de compétences ou de ressources selon les besoins des plus petites communes.

### ***Résilience en cas de pénurie***

En cas de pénurie avérée, la préparation aux phases 3 (contingentement) et 4 (délestage) du plan OSTRAL (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) est sous la responsabilité de la délégation à la protection de la population et du dispositif ORCA-GE (organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle du canton de Genève). Les entités de l'Etat et les entreprises ont été sensibilisées au risque de pénurie et à la nécessité de mettre en place un plan de continuité d'activité. Pour les entreprises, des webinaires ont été réalisés avec les associations faîtières des milieux économiques.

Des travaux se poursuivent sur des thématiques spécifiques afin de consolider cette préparation (ils font l'objet d'un tableau de suivi « cockpit » permettant d'en suivre l'avancement). La liste des consommateurs « protégés » est en cours de consolidation en collaboration avec les SIG. Une ligne verte permettant de répondre aux questions du grand public est prête à être activée. Des points de rassemblement d'urgence (PRU) sont en cours de mise en place dans les communes, permettant de garantir à la population un contact avec les services de secours. La disponibilité des moyens de communication de ces services a été renforcée par des alimentations électriques auxiliaires. Les travaux relatifs au renforcement des centrales

d'urgence avec la technologie satellitaire sont en cours. Un groupe de travail sera prochainement mis en place afin de formaliser une approche coordonnée d'acquisition/location de groupes électrogènes pour les entités de l'Etat. Ces travaux se poursuivront ce printemps et cet été.

Au niveau cantonal, les travaux engagés pour la préparation au contingentement/délestage ainsi que pour la mise en œuvre et l'évaluation des économies d'énergie se poursuivront cet été.

### ***Sensibilisation aux économies d'énergie et au risque de pénurie***

Comme pour l'hiver 2022-2023, la communication et la mise en œuvre des mesures qui seront proposées pour l'hiver 2023-2024 se feront en collaboration avec les SIG, les professionnels du chauffage et de l'électricité, les milieux économiques et les milieux du logement.

Dans l'intervalle, une communication sera notamment menée sur les réseaux sociaux, sous la forme d'un quizz, sur les meilleurs « éco-gestes électricité » à adopter. Elle sera menée conjointement par l'Etat, les SIG et la Ville de Genève et mise à disposition des organisations privées ou publiques intéressées. De plus, un groupe de travail communication spécifique aux recommandations à donner à la population en cas de contingentement et délestage a été mis en place, notamment pour renforcer la résilience de la population au niveau individuel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Mauro POGGIA